



*à compléter par la chancellerie*

NUMÉRO : I26.006

TH 765954

DÉPOSÉE LE : 30.04.2026

ATTRIBUTION À : FÔRETS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :

04.05.2026

Lieu et date : Chézard-Saint-Martin, le 10 avril 2026.

---

Au nom du ou des groupe/s : UDC

---

Auteur ou premier signataire : Yves Tanner

---

Autres signataires (prénoms, noms) : Corinne Chopard, Annie Chopard, Manuela Trachsel.

---

## Interpellation

---

### Achat d'un tracteur forestier

---

#### Texte :

---

Remarque au nom de l'UDC à notre Conseiller communal.

Nous prions donc notre Conseiller communal de répondre précisément à notre interpellation, tant cette façon de faire fait tache dans notre région.

Lors de notre sortie annuelle à la Vue des Alpes en 2024, pour approcher notre équipe de forestiers bûcherons, il avait été constaté que l'achat d'un tracteur forestier serait le bienvenu dans notre commune.

#### L'interpellation :

- est déposée par écrit à la chancellerie.



Il s'en est suivi une demande de la part de notre parti pour en acquérir un, puis s'en est suivi des discussions au sein du Conseil général pour aboutir à l'accord de cet achat dont nous avons bien spécifié qu'il était important de l'acheter dans notre commune qui a elle-même plusieurs ateliers de mécanique agricole.

Notre interpellation est donc la suivante : pourquoi l'avoir acheté à la Brévine située si loin de notre commune ?

Nous demandons donc à notre Conseiller communal de s'expliquer clairement sur son choix par rapport aux trois offres vaudruziennes qui auraient dû se situer largement devant l'entreprise de la Brévine avec une pondération correcte des références.

Nous pouvons comprendre les revendeurs régionaux lorsqu'ils ont appris d'où venait le véhicule commandé alors qu'ils avaient pris le temps de répondre à votre demande d'offre, et que de plus, notre Conseiller communal en question, savait pertinemment qu'il achèterait ce véhicule chez Schmidt Compagnie SA à la Brévine, sans compter les heures de travail pour rédiger une offre correcte pour un véhicule vendu localement.

La diversité de la finition des véhicules étant tellement complexe qu'un tracteur forestier peut autant représenter « une Dacia bas prix qu'une Rolls-Royce haut de gamme », tout comme son prix.

La demande d'offre de la Commune n'a pas précisé les configurations souhaitées, donc les revendeurs locaux ont proposé une offre moyenne, donc un prix moyen, contrairement au tracteur acheté qui fait partie d'un bas de gamme, que j'ai moi-même pu essayer pour m'en assurer la configuration. D'où la différence de prix. Quant à la pondération de la référence du nombre de tracteurs forestiers vendus, c'est une raison de plus de se moquer de nos revendeurs locaux, car un tracteur forestier se distingue d'un tracteur agricole uniquement par les agrégats commandés à l'extérieur du véhicule sinon ce sont les mêmes véhicules, paroles de professionnel de la branche.

Il aurait été judicieux à ce moment de discuter avec chaque agent régional de la composition définitive souhaitée et de l'offre proposée.

De plus, n'oublions pas que comme tout véhicule, notre tracteur a besoin d'un entretien régulier tout comme le risque d'une panne nécessitant le déplacement du revendeur qui n'omettra très certainement pas de nous facturer le trajet effectué ainsi que ses heures de travail.

Comment peut-on mettre dans le même paquet, le temps d'un dépanneur qui vient de la Brévine au dépanneur qui est situé à moins de 50 mètres du dépôt.

Si nos forestiers doivent amener le tracteur à la Brévine pour un service ou une réparation, il faudra qu'un autre collègue aille le rechercher à l'aide d'un autre véhicule communal, puis quelques jours plus tard, retourner sur place pour rapatrier ledit véhicule communal, plusieurs heures seront donc nécessaires, alors que notre commune possède tous les revendeurs dans un rayon de quelques kilomètres d'où un gain de temps, d'argent, écologique et organisationnel. A moins que l'agent fétiche de notre commune n'offre un séjour touristique à notre chauffeur !



N'oublions donc pas que nos agents locaux sont des contribuables et des consommateurs locaux. La politique de notre parti, déjà précisée à maintes reprises a toujours été de faire fonctionner les commerces communaux de façon à maintenir des places de travail dans notre belle région.

Il serait temps pour notre exécutif de prendre bonne note de notre interpellation, merci d'avance de votre aimable compréhension, ceci après de maintes réflexions faites par notre parti.

Nous nous voyons dans l'obligation de faire cette intervention car cette façon d'agir n'est pas correcte envers notre population dont plusieurs personnes ne se sont pas gênées de nous interpeler, dont les trois agents locaux, à juste titre devons-nous dire.

Nous nous permettons encore de faire la remarque suivante : à quoi sert le Conseil général si une partie de notre exécutif ne nous écoute pas !

Pour le parti UDC

Yves Tanner

Corinne Chopard

Annie Chopard

Manuela Trachsel